

Service émetteur : Délégation Départementale de la Haute-Garonne
Unité Santé-Environnement
Affaire suivie par : Jean-Sébastien Dehecq
Courriel : ars-oc-dd31-pgas@ars.sante.fr
Téléphone : 05 34 30 26 65
Réf. : 25-088
Date : lundi 2 juin 2025

Mesdames, Messieurs les Maires de la Haute-Garonne
Mesdames, Messieurs les Présidents des EPCI de la
Haute-Garonne

Objet : Lutte contre les moustiques vecteurs des virus du chikungunya, de la dengue et Zika sur votre territoire

PJ : support d'information sur le programme Pik'Tro financé par l'ARS Occitanie

Le « moustique tigre », *Aedes albopictus*, est considéré comme globalement omniprésent dans la très grande majorité des communes de la Haute-Garonne. Détecté pour la première fois en France en 2004 puis dès 2012 en Haute-Garonne, il s'est adapté à nos environnements (urbains, naturels) pour s'étendre sur le territoire national avec 81 départements métropolitains déclarés colonisés en 2025.

Ce moustique est une préoccupation de santé publique, en raison de sa capacité à transmettre des maladies comme les virus du chikungunya, de la dengue et Zika aussi appelées « arboviroses ». Ce rôle a été encore démontré avec l'épidémie majeure actuelle du virus du chikungunya sur l'île de La Réunion.

L'omniprésence de ce moustique, associée à la circulation active de nombreuses arboviroses dans divers pays, amplifient le risque d'une épidémie en Haute-Garonne, dès lors qu'un voyageur, de retour de ces pays, introduit ces virus en Haute-Garonne où le moustique vecteur est bien actif.

Rappels sur le cycle de vie du moustique tigre :

Les moustiques pondent dans des rétentions d'eau. Les adultes émergent après une semaine environ. Ces rétentions, nommées « gîtes », sont généralement de petits récipients en eau à proximité des habitations. Ils peuvent être souterrains, aériens, et ne dépendent pas de la nature du contenant (métal, plastique, pierre, béton, bois, etc.)

Seules, les moustiques femelles adultes piquent et peuvent devenir une source de nuisance si leur densité augmente. Le moustique tigre n'est pas porteur du virus. Il ne peut le transmettre que s'il a piqué une personne malade.

Toutefois, ce moustique se déplace peu (moins de 150 m dans sa vie) et persiste donc à proximité des gîtes de naissance. Toute nuisance locale démontre une source productive proche qu'il convient de rechercher et éliminer durablement.

Le décret 2019-258 du 29 mars 2019 a désigné l'Agence régionale de santé comme l'acteur local pour organiser la surveillance du moustique tigre, mener des actions de sensibilisation et piloter les actions de lutte autour des malades, afin de prévenir toute épidémie.

Il est unanimement admis que l'éradication du moustique tigre n'est pas envisageable techniquement, à l'échelle d'un grand territoire (une femelle pond près de 200 œufs dans sa vie qui dure environ un mois). Toutefois, il est possible de contenir sa nuisance locale en intégrant la lutte préventive à toutes vos activités de terrain.

Votre rôle, conforté par le décret ci-dessus, est primordial pour agir sur l'environnement et aider les personnes à lutter contre le moustique tigre par les actions suivantes :

➤ **La lutte préventive : éliminer durablement les sources de moustiques**

L'objectif de la lutte préventive est la réduction durable des gîtes (tout récipient pouvant retenir de l'eau) où pondent les moustiques. Ces actions simples de repérage et de surveillance peuvent être renforcées dans les quartiers émettant des signalements de nuisance.

Intégrer cette action à toutes les missions quotidiennes de vos équipes (entretien des espaces publics, contrôle du réseau pluvial, salubrité publique, aménagement urbain) permet de limiter les proliférations locales tout en incitant vos administrés à appliquer ces bons gestes.

A contrario, la lutte contre la nuisance par le seul usage d'un insecticide n'est pas recommandée. Les effets des applications d'un insecticide sont temporaires, d'autant plus si les sources de moustiques ne sont pas éliminées simultanément, et peuvent avoir un impact sur les environnements (eau, faune non-cible).

Un portail national fournit des informations validées sur le moustique tigre (mode de vie, répartition, risque sanitaire, etc.) et les moyens utiles de protection. Je vous invite à rediriger vos administrés, en cas de signalement de nuisance, vers cette ressource : <https://signalement-moustique.anses.fr>.

Toute nuisance constatée a son origine dans un rayon de 50 mètres, du fait de la faible dispersion des moustiques adultes. Les gîtes sont généralement de petits contenants en eau (eau claire, immobile, à l'ombre) au sol, enterrés ou aériens que chacun peut éliminer durablement (destruction, élimination, remblais) sans utilisation d'insecticide.

En désignant un référent technique, il deviendra le destinataire privilégié des informations utiles à vos services et votre population sur les mesures préventives, au contrôle des environnements pour la détection et l'élimination des gîtes, ainsi qu'à des campagnes de sensibilisation de publics. Nous vous invitons à transmettre ses coordonnées à mes services :

ars-oc-dd31-pgas@ars.sante.fr

➤ **Mobiliser vos acteurs de terrain**

La diffusion des bons gestes de prévention des gîtes et des piqûres est un enjeu majeur pour que votre population devienne un acteur de la lutte. Votre proximité et la connaissance de vos populations vous place au cœur de cette mission d'information.

Comme évoqué précédemment, l'identification d'un référent au sein de votre commune faciliterait les échanges et nos actions conjointes. À ce titre, mes équipes, sous réserve de leur disponibilité, peuvent être sollicitées pour vous appuyer dans la conception de vos campagnes d'informations et actions de sensibilisation de terrain.

En complément, l'ARS finance trois opérateurs qui sont à votre disposition (mobilisation gratuite sous réserve de la disponibilité) pour former vos agents ou conduire des actions auprès de certains publics (sensibilisation dans les écoles, stand d'animation, etc.) :

↳ Association CPIE Terres Toulousaines : [CPIE Terres Toulousaines – Agir pour un territoire respectueux des écosystèmes](#)

↳ Association 'Partageons les jardins' : [Partageons les jardins | Accompagnement à la création de jardins partagés à Toulouse](#)

↳ Association DIRE : [Accueil de Dire relais environnement](#)

Le support d'information joint à ce courrier vous donne accès aux informations utiles pour les mobiliser.

➤ **La lutte contre les maladies transmises par les moustiques**

La lutte contre les maladies vectorielles revient à l'ARS. Depuis 2020, l'ARS a mandaté un professionnel pour mener toutes ces actions sur le terrain en Haute-Garonne. La société ALTOPICTUS est ainsi susceptible d'intervenir sur votre territoire.

Lors de la détection d'un malade porteur de virus transmis par le moustique tigre, Vous serez immédiatement informés par mes services, avant la mise en œuvre des actions de terrain. Pour des raisons de santé publique, ces actions doivent se faire rapidement (moins de 3 jours). Aussi, je vous remercie de prévoir le meilleur accueil aux équipes de notre opérateur ALTOPICTUS.

Protocole d'intervention de l'ARS autour d'un cas d'arbovirose :

Dès la réception d'un signalement d'un cas, l'ARS active son opérateur de lutte antivectorielle, la société Altopictus. Simultanément, chaque acteur est informé des interventions (mairie, réseau apicole, chambre d'agriculture).

L'opérateur organise immédiatement une visite de tous les sites où la personne virémique s'est rendue, pour y informer la population du risque, éliminer les gîtes rencontrés et préparer une démos-tication dans un rayon de 150 mètres autour du site identifié.

Le traitement a lieu en fin de nuit, à pied ou en véhicule, selon l'accessibilité des sites. Le traitement est possiblement restreint par l'identification de cours d'eau, de rucher ou de parcelles d'agriculture biologique.

Ces actions de terrain ne concernent que les espaces extérieurs sur les domaines privé et public, et sont intégralement prises en charge par l'ARS.

L'ARS développe la lutte intégrée autour de chaque personne porteuse d'une « arbovirose », afin d'associer simultanément et rapidement tous les moyens de lutte adaptés aux environnements rencontrés et d'informer les personnes sur le risque sanitaire et les moyens de prévention et de protection.

L'ARS réserve les applications d'insecticide à la seule élimination directe des moustiques adultes autour des personnes malades d'un virus transmis par les moustiques. L'objectif est l'élimination rapide des moustiques potentiellement porteurs du virus avant qu'ils ne le transmettent à d'autres personnes. Ce traitement se limite à un rayon de 150 mètres autour des lieux fréquentés par cette personne (dispersion maximale du moustique tigre).

Pour le Directeur Général et par délégation,
la Directrice de la Délégation Départementale
de la Haute Garonne,



Isabelle REDINI

Copie :

- Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Garonne
- Monsieur le Sous-préfet de Muret
- Monsieur le Sous-préfet de Saint Gaudens